



FICHE TECHNIQUE

ELEVAGE DE PORCS SUR PAILLE ET AU PATURAGE

La production de porc bio Française reste aujourd'hui largement inférieure à la demande. Son développement peut passer par la mise en place de nouveau atelier. Le cahier des charges bio impose le maintien des porcs sur litière et un accès à des espaces extérieurs. Ces pratiques sont éloignées du conventionnel aujourd'hui mais peuvent-elle s'intégrer dans des systèmes d'élevages performants ?

C'est ceux à quoi nous allons tenter de répondre.



Du petit au grand troupeau, des conduites différentes...

Les élevages de porcs bios ont des tailles beaucoup plus petite que les élevages conventionnels. Localement, près de 80 % d'entre eux sont des petits producteurs (moins de 15 truies) qui vendent leur production en direct. Seulement 20% ont des cheptels conséquents (60 à 200 truies) pour des ventes intégrées dans une filière organisée.

— — Faire du porc au pâturage avec des petits troupeaux ? — — — —

Avec un élevage de petite taille, on recherchera le maximum de valeur ajoutée avec des coûts de production minimum et un prix de vente maximum. Les charges alimentaires représentant 80% du coût de production, valoriser des ressources locales peu couteuse permet de les limiter et de garantir une certaines rentabilité de l'élevage.

Une des solutions envisagée est de revenir à des pratiques traditionnelles jusqu'à peu sur le Ségala : à savoir le pâturage de fourrages verts par les porcs. Pour cela, plusieurs systèmes peuvent être envisagés suivant les phases de vie des porcs :

- Le pâturage des gestante : une des solutions consiste à utiliser le topinambour en pâturage rationné, inséré dans une rotation avec des céréales et des prairies. 5 ha de topinambour permettent d'alimenter environ 25 truies gestantes, avec un complément de méteil céréales-pois autoproduit.

Le passage en maternité, et le post –sevrage étant assuré en bâtiment ou sur des parcours en herbe.

- Le pâturage des charcutiers : pour les porcelets post-sevré (au moins 35 kg), il est possible de leur faire pâturer des prairies temporaires riches en légumineuses. Des expériences conduites au Danemark sur luzerne et RGA/tb, des croissances de 740 grs/jour ont été obtenues sur du pâturage de luzerne avec un complément exclusivement constitué de céréales (Jakobsen, 2014).

Le développement du porc pâturant peut-être une solution pour tenter de produire à moindre coût, avec le moindre investissement. Cependant une bonne maîtrise des cultures fourragères et du pâturage est nécessaire pour obtenir les performances voulues.

— — — — — Elever un grand troupeau de truie en groupe — — — — —



Dans le cadre d'un élevage en bâtiment de grande taille (supérieur à 100 truies), plusieurs solutions existent pour réduire le temps de travail et la consommation de paille.

- Le raclage : il permet de réduire de près de moitié la consommation de paille et d'un tiers la quantité de fumier produite. La présence d'une pente paillée permet au fumier de s'évacuer petit à petit dans le couloir de raclage et de limiter le temps de curage.

- Le remplacement des réfectoires par des DAC : la encore la consommation de paille peut-être réduite, et le DAC assure plusieurs fonctions : tri, alimentation géré individuellement... Si l'investissement est plus important au départ l'astreinte plus faible permet une meilleure productivité de la main d'œuvre.

Ces systèmes nécessitent un apprentissage des cochettes au DAC ainsi qu'au bâtiment, et de bien maintenir le contact entre l'éleveur et ses animaux. Des équipements (griffes) peuvent être mis en place pour faciliter le paillage.



CONCERNANT CETTE FICHE...

Elle ne prétend pas être exhaustive mais elle imagine des voies pour développer la production porcine bio. Le principal défi à relever étant la surface disponible pour produire l'alimentation –au moins localement- et lever les freins liés à l'installation (voisinage, capacité d'investissement...).

Ce document est mis en ligne et diffusé par :
L'Association pour la Promotion de l'Agriculture
Biologique en Anjouan.

Commerce et Agric. Ile de
12 059 82042 Cedex 9
Tel : 02 52 90 11 32
contact@apaba.fr

Association loi 1901
J.O. du 25 mai 1992
N° de déclaration au Préfet
1205982042-9191



Apaba
US 110 02 152 911

